



Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2020-02

relatif au

Budget 2021

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956¹ sur les communes, le Comité de direction de l'AERA a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021. Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979² sur la comptabilité des communes. En vertu de l'article 26, al. 2 des statuts de l'AERA³, le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre de l'année précédente.

2. PROJET

Au vu de la jeunesse de l'association, et compte tenu du démarrage des activités de celle-ci, ce 2^{ème} budget, bien que déjà plus complet que celui pour l'année 2020, reste encore plus simple que ceux qui le suivront d'ici à la mise en service de la future STEP régionale.

Par rapport à l'an passé, le plan comptable a été établi par le service des finances de l'association et validé par le CODIR. Le budget établi s'y conforme et les chiffres pour l'année 2020 y ont été intégrés pour comparaison.

Si la volonté du CODIR est celle d'effectuer un cadrage budgétaire à tous les stades de la préparation de ce budget, il convient de relever que de nombreuses inconnues subsistent et que la maigre antériorité existante (une année) n'est, par définition pas encore significative.

Méthodologiquement, le budget 2021 a été établi en tenant compte :

- Des hypothèses de calcul développées dans le cadre du préavis N° 2019-03 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction. On relèvera que, l'expérience aidant, une adaptation du

¹ LC ; BLV 175.11

² LC ; BLV 175.31.1

³ Statuts de l'AERA du 21 août 2019

nombre de séance considéré pour les indemnités forfaitaires devra être envisagée pour la prochaine législature. Ce projet de budget en tient compte ;

- Des projections financières établies avec le BAMO pour le financement des études en cours. Les charges d'intérêt ont été calculées en conséquence ;
- Des coûts effectifs par comparaison avec l'année en cours pour certaines dépenses de fonctionnement ;
- Des coûts estimés de certains travaux d'entretien à réaliser sur des infrastructures qui seront reprises des communes à courte échéance.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

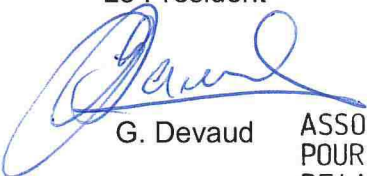
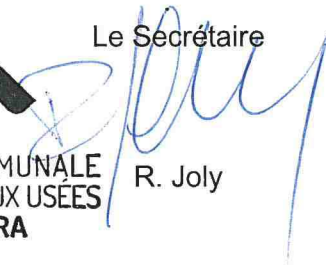
- Vu le préavis n° 2020-02 relatif au budget 2021
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'approuver le budget 2021 de l'AERA.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 3 septembre 2020.

Au nom du Comité de direction de AERA

Le Président		Le Secrétaire
		
G. Devaud	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA RÉGION D'AIGLE AERA	R. Joly

Annexe : Projet de budget 2021 de l'AERA

Personne responsable : M. G. Devaud, Président du CODIR

Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

Version 3/07.08.20

BUDGET 2021

		Budget 2021 Charges	Budget 2021 Revenus	Budget 2020 Charges	Budget 2020 Revenus	Variation	Commentaires
1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	205 750.00		55 530.00		115,750.00 129%	
10	AUTORITES	52 450.00		54 530.00		-2,080.00 -4%	
100	> CONSEIL INTERCOMMUNAL	8 450.00		11 800.00		-3,350.00 -28%	
3003.00	> > Jetons et émoluments	8 450.00		11 800.00		-3,350.00 -28%	Indemnités pour une année, le budget 2020 comportait aussi la fin de 2019 (3 mois)
101	> COMITE DE DIRECTION (CODIR)	44 000.00		42 730.00		1,270.00 3%	
3011.00	> > Traitements	44 000.00		42 730.00		1,270.00 3%	Indemnités pour une année, le budget 2020 comportait aussi la fin de 2019 (3 mois)
11	ADMINISTRATION	153 300.00		1 000.00		117,830.00 332%	
110	> ADMINISTRATION	153 300.00		1 000.00		117,830.00 332%	
3100.00	> > Imprimés, fournitures de bureau	1 500.00		1 000.00		500.00 50%	
3101.00	> > Insertions dans les journaux	1 000.00		20 000.00		-1,000.00 -50%	Meilleure évaluation des charges de publication FAO
3141.00	> > Entretien courant des bâtiments	120 000.00				120,000.00	Réalisation du dégrilleur de la conduite de transport de Corbeyrier
3170.00	> > Frais de réception & cadeaux	1 000.00		500.00		500.00 100%	
3181.00	> > Affranchissements et taxes CCP	400.00		220.00		180.00 82%	
3185.10	> > Frais secrétariat	15 900.00		11 250.00		4,650.00 41%	Mandat adjugé en 2020
3185.30	> > Frais finances	10 000.00		14 000.00		-4,000.00 -29%	Mandat adjugé en 2020
3185.40	> > Frais juridiques	1 000.00		1 000.00		0.00 0%	
3185.50	> > Révision des comptes	2 000.00		5 000.00		-3,000.00 -60%	Mandat adugé en 2020
3186.00	> > Assurances diverses (RC et visiteurs)	500.00		500.00		0.00 0%	
2	FINANCES	25 000.00				25,000.00	
22	SERVICE FINANCIER	25 000.00				25,000.00	
220	> SERVICE FINANCIERS	25 000.00				25,000.00	
3220.00	> > Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	25 000.00				25,000.00	0.5% sur 500'000.- et 0.6% s/ 2'500'000.- + 0.6 s/ 2'500'000.- (6 mois)
4	EXPLOITATION		230 750.00		90 000.00	140,750.00 156%	
46	STEP, RESEAUX et DIVERS		230 750.00		90 000.00	140,750.00 156%	
460	> STATION D'EPURATION		230 750.00		90 000.00	140,750.00 156%	
4526.01	> > Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP		230 750.00		90 000.00	140,750.00 156%	
	Total des charges et des revenus	230,750.00	230,750.00	90,000.00	90,000.00	140,750.00 156%	
	Résultat: Excédent de revenus						
	Résultat: Excédent de charges						
	Totaux	230,750.00	230,750.00	90,000.00	90,000.00		

Répartition par commune selon la clé de répartition (*)	Budget 2021	Budget 2020
Aigle (42.6%)	98 299.50	38 340.00
Corbeyrier (1.8%)	4 153.50	1 620.00
Leysin (17.3%)	39 919.75	15 570.00
Ollon (32.3%)	74 532.25	29 070.00
Yvorne (6.0%)	13 845.00	5 400.00
Total	230 750.00	90 000.00

(*) Considérant le fait que la STEP n'est pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par commune ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.